

NOTE DE SERVICE

RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

Nous vous rappelons les consignes de sécurité à respecter au sein de l'entreprise :

- L'accès au laboratoire est interdit en dehors des plages de travail autorisées (cf règlement intérieur des sites hébergeurs des établissements des Ecoles Centrales de Lyon, Nantes, Marseille et l'Enise), sauf en cas de travail exceptionnel avec autorisation du responsable fonctionnel, du directeur de laboratoire et du directeur de l'établissement. Le service du personnel sera alors informé et une procédure de sécurité sera établie avec l'assistant de prévention concerné.
- Le travail isolé est interdit : l'organisation du travail doit permettre de réduire au maximum ce risque d'exposition, notamment par le travail en binôme et la nécessité d'avoir un téléphone sur soi avec le numéro d'urgence de :
 - o L'Ecole Centrale de Lyon : 04.72.18.63.00,
 - o L'Ecole Centrale de Nantes : 02.40.37.16.96,
 - o L'Ecole Centrale de Marseille : 04.91.05.44.07,
 - o L'Enise : 04.77.43.84.84,

Ces consignes sont à respecter en tant que salarié, et à faire appliquer en tant que responsable d'équipe.

Fait à Ecully, le 25 janvier 2016.

Bénédicte MARTIN,
Présidente du Directoire